

Venue d'une délégation d'acteurs sénégalais du secteur de l'eau et de l'assainissement en France du 16 au 23 Septembre 2023

Compte-rendu de mission



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

CONTEXTE

Le programme solidarité Eau anime un double espace d'échange en lien avec le Sénégal : il appuie **un réseau multi-acteurs au Sénégal**, et en France, **une plateforme d'animation pour les acteurs français qui s'impliquent en territoire sénégalais**. L'objectif est de maintenir un lien fort entre les acteurs sénégalais et français au regard du grand nombre de projets et d'initiatives de coopération décentralisée et non gouvernementale qui sont mis en œuvre au Sénégal dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

En France, depuis 2023, l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) a repris l'appui financier de l'animation Sénégal aux côtés de l'Agence Française de Développement, en faisant suite à l'Agence de l'eau Artois-Picardie, partenaire de la première heure.

Chaque année, la venue d'une délégation multi-acteurs du Sénégal en France permet de faciliter les rencontres avec les acteurs français, de créer des espaces d'échanges et d'impulser de nouvelles opportunités de partenariat et de collaboration. Cette année, la mission de la délégation sénégalaise s'est tenue du 16 au 23 Septembre. La thématique choisie, d'après les échanges préalables avec les acteurs sénégalais, était **la gouvernance de la ressource en eau et des services d'eau en milieu rural**. Une délégation sénégalaise multi-acteurs s'est donc mobilisée pendant près d'une semaine pour participer à cette mission en France dont le format était structuré autour de rencontres avec des partenaires en comité restreint et de temps d'échanges mobilisant différents acteurs du secteur de l'eau en France.

Etaient donc présents à cette mission en plus de **Irvina Parrel**, animatrice du réseau Sénégal en France et de **Khadidiatou BA**, animatrice du réseau Sénégal au Sénégal :

- ✓ **Dame Ndiaye, Chargé des Opérations à la CPCSP ;**
- ✓ **Moctar Sall, Chef de la division planification et système d'information géographique à la DGPRE ;**
- ✓ **Lamine Ka, Secrétaire général de l'OFOR ;**
- ✓ **Aziz Faye, Coordonnateur de la POSCEAS ;**
- ✓ **Madiop Biteye, Maire de la commune de Darou Mousty, Représentant de l'AMS**

JOUR 1 DE TRAVAIL

➤ Rencontre au niveau du siège du pS-Eau sur le financement des OSC sénégalaises

Personnes présentes :

- Martin Leménager, Responsable d'équipe pour les projets eau et assainissement à l'AFD et Corinne de Peretti, Chargée de projets des Organisations de la société civile à l'AFD ;
- Anne Belbéoc'h, Chargée de projet politique territoriale et coopération internationale à l'AESN ;
- Sandra Métayer, Coordinatrice de la Coalition Eau ;
- Christophe Le Jallé et Liana Rajoanary du pS-Eau.

Résumé des échanges :

- Eligibilité des OSC (Organisations de la société civile) sénégalaises : OSC ayant précédemment été financées par l'AFD ou partenaires d'une ONG française qui a été financée par l'AFD. Peu d'OSC sénégalaises remplissent ces critères, l'AFD travaille donc sur les possibilités d'assouplir certains critères pour élargir le nombre de bénéficiaires potentiels.
- Si le projet est porté par une ONG française, possibilité de financement jusqu'à 80% par l'AFD. Si le projet est porté par une ONG locale, possibilité de financement à 90% ;
- Exigence de budget minimal des projets de 500.000 euros ;
- 1 appel à propositions/an avec des notes d'intention qui peuvent être déposées entre le mois de mars et de mai ;
- Financement possible sur plusieurs secteurs.

Pour plus d'informations, consulter [l'appel à manifestation d'intention de projet OSC 2023](#) et pour les collectivités, il existe [la facilité de financement pour les collectivités territoriales \(Ficol\)](#).

Consulter la [présentation du bilan CDNG 2022](#) pour le Sénégal.

Consulter la présentation sur [les financements pour l'eau et l'assainissement au Sénégal](#).

Les agences de l'eau lancent un appel à projets pour soutenir des initiatives favorisant un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement au sein de leurs territoires de partenariats institutionnels du **1^{er} septembre au 15 mars 2024** : [Solidarité internationale | Les agences de l'eau \(les-agencesdeleau.fr\)](#)

▷ Rencontre avec Eau de Paris

Personnes présentes :

- ▷ [Céline Bigot](#), Responsable de la Mission des relations institutionnelles et internationales d'Eau de Paris ;
- ▷ [Geneviève Saulus](#), Chargée des relations institutionnelles à la Mission des relations institutionnelles et internationales d'Eau de Paris.

Résumé des échanges :

- La Ville de Paris a pris la décision de remunicipaliser le service de l'eau depuis 2009 (eau potable et gestion des eaux pluviales), la Ville de Paris assurait la gestion de l'eau en DSP auparavant avec Veolia et Suez. Eau de Paris est un EPIC créé par la Ville de Paris.
- Le conseil d'administration intègre 2 personnalités qualifiées notamment des spécialistes de l'eau mais n'ayant pas de voies délibératives (1 hydrogéologue et 1 personne OCDE), 1 représentant du monde associatif de l'Observatoire Parisien de l'Eau, 2 représentants du personnel, 1 personne de UFC-Que Choisir (association de consommateurs) et 1 personne de France Nature Environnement.
- Les syndicats de copropriété sont les principaux clients de Eau de Paris.
- Les réseaux d'eaux de Paris sont dans des galeries d'égouts, donc facilement accessibles. Ceci permet de prendre en charge rapidement les éventuelles pertes d'eau (fuites très faciles à voir à l'œil nu). Un musée des égouts de Paris existe d'ailleurs.
- Dans une démarche préventive de protection de la ressource, les agriculteurs sont sponsorisés pour la transition écologique.
- L'eau non potable est produite pour l'arrosage des rues et le nettoyage des égouts.

- La gestion de l'assainissement est assurée par la SAP (Section de l'assainissement de Paris) pour la collecte des eaux usées et le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) pour le traitement des eaux usées ensuite donc 2 redevances concernant l'assainissement intégrées dans la facture d'eau.
- Un système de télérelève est mis en place pour le contrôle des prélèvements.
- Un mix entre eau de source et eaux souterraines permet d'assurer l'AEP.
- Eau de Paris distribue de l'eau à travers ses activités annexes concurrentielles qui ne doivent pas représenter plus d'un certain montant des recettes.
- L'accès aux bornes fontaines est gratuite.
- Le budget participatif (financement de projets portés par des acteurs locaux) a été initié, permettant de renforcer la proximité avec les usagers.

Consulter la présentation de [Eau de Paris](#).

Consulter la présentation du [budget participatif mis en place par Eau de Paris](#).

Consulter la présentation de [l'Observatoire Parisien de l'Eau](#).

Perspectives

Intérêt de l'OFOR par rapport aux rendements de réseau : fuites, pertes commerciales sur le système de comptage.

JOUR 2 DE TRAVAIL

▷ Visioconférence avec le Comité national de l'eau

Personne présente :

- ▷ [Jean Launay](#), Président du Comité National de l'Eau

Résumé des échanges :

- Le Comité national de l'eau (CNE) est un organe consultatif sur les grandes orientations de la politique de l'eau, les projets d'aménagement et de répartition des eaux ayant un caractère national ou régional, ainsi que sur l'élaboration de la législation ou de la réglementation en matière d'eau.
- Le CNE coordonne les activités des Comités de Bassin français et a un rôle d'anticipation et de plaidoyer au regard des enjeux sur le territoire français. Il est composé de plusieurs commissions spécifiques : commission de la réglementation, commission des pêches, commission des usagers domestiques, commission des milieux aquatiques, commission de l'agriculture, commission de l'industrie, commission mixte sur les inondations, commission d'anticipation et de suivi hydrologique.
- La composition du CNE relève d'un décret : c'est le même type de représentation que dans les comités de bassin des agences de l'eau (voir ci-après). Des perspectives d'élargissement de sa composition sont envisagés pour l'intégration de la jeunesse. Il y existe également un collège des usagers non économiques.

- Le secrétariat est assuré par la Direction de l'eau du ministère de la transition écologique.
- Le CNE a pris part à l'élaboration [du récent Plan Eau du gouvernement](#) et sera chargé du retour sur le suivi de la mise en œuvre de cette politique.
- Le CNE a un budget assez limité constitué uniquement de frais de déplacements pour son président et les présidents de commissions. Les autres membres des commissions sont pris en charge par les organisations qu'ils représentent (Agences de l'Eau, collectivités...).

Perspectives

Collaboration sur le fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Eau au Sénégal.

JOUR 3 DE TRAVAIL

▷ Réunion d'échanges du 20 septembre à l'Agence de l'eau Adour Garonne

Lors de la matinée du 20 Septembre, le pS-Eau a organisé des échanges entre la délégation sénégalaise et les acteurs français investis ou souhaitant s'investir en territoire sénégalais. **Le compte-rendu est disponible [ici](#).**

▷ Rencontre avec l'Agence de l'eau Adour Garonne le 20 septembre après-midi : la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) sur le bassin Adour Garonne

Personnes présentes :

- ▷ [Nadège Chancel](#), Chargée d'études de gestion territoriale
- ▷ [Jean Yves Boga](#), Expert gestion territoriale
- ▷ [Emeline Rolland](#), Chargée gestion quantitative au sein d'une délégation de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Résumé des échanges :

- En France, il y a 6 grands bassins hydrographiques, gérés par 6 Agences de l'Eau (donc 6 Comités de Bassin). L'Agence de l'eau Adour Garonne est en charge d'appuyer le Comité de Bassin de façon administrative et financière pour tout le sud-ouest de la France (Région Nouvelle-Aquitaine et partie ouest de la Région Occitanie).
- La politique GIRE est donc déclinée via les SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) , à l'échelle des bassins hydrographiques qui peuvent s'étendre jusqu'à plus de 100 000 km². Alors que les SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) sont plutôt de l'ordre de dizaines de milliers de km² (tailles à dimension humaine préconisées afin de faciliter la fédération entre acteurs). Le découpage du bassin Adour-Garonne est présenté ci-après : <https://eau-grandsudouest.fr/agence-eau/bassins-territoires/bassin-adour-garonne>

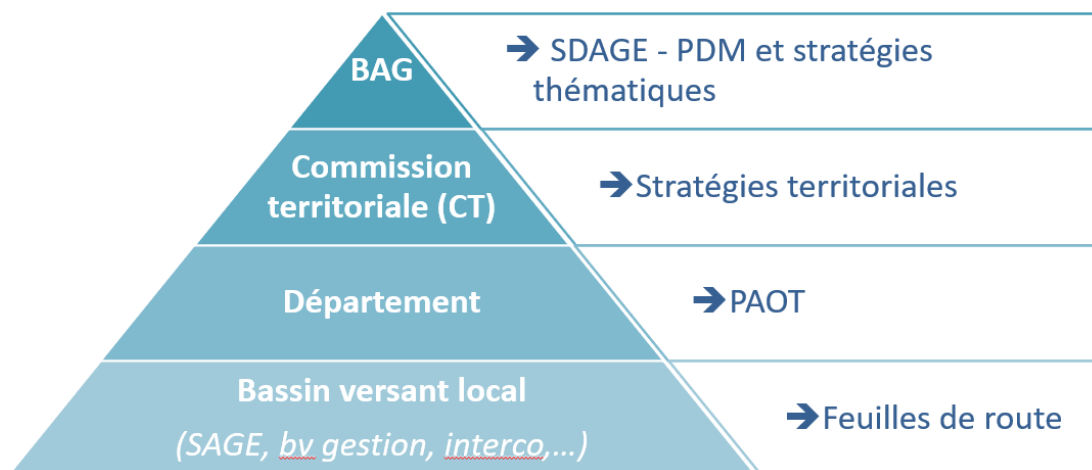


Schéma d'organisation territoriale, acronymes : **BAG** : Bassin Adour-Garonne | **PDM** : Plan de Mesures | **PAOT** : Plan d'actions opérationnel territorialisé

- Les SDAGE sont déclinés en programmes d'actions avec des plans de financement de 5 ans : le BAG en est à son 11^{ème} programme qui se terminera en décembre 2024, la stratégie du 12^{ème} programme est en cours de réflexion et de préparation (concertation).
- Le SDAGE est élaboré par le Comité de Bassin du BAG, les SAGE sont, eux, élaborés par des Commissions Locales de l'Eau (CLE). Le Président de la CLE est un élu du territoire.
- Les SAGE sont organisés autour de 3 collèges d'usagers : les collectivités territoriales, les usagers et les institutionnels et administratifs. Le collège des collectivités est prépondérant car c'est lui qui assure in fine la maîtrise d'ouvrage. Dans le collège des usagers, on retrouve : les associations et les représentants agricoles, Electricité de France, etc.
- Les SAGE sont planifiés sur 6 ans et doivent être compatibles avec le SDAGE du BAG. Leurs exigences peuvent aller au-delà de ceux du SDAGE, mais pas en deçà. Ces outils de planification sont sanctionnés par des arrêtés préfectoraux. Les indicateurs sont révisés régulièrement et adaptés au territoire.



- Pour les SAGE qui peuvent être interdépartementaux, c'est le département le plus représentatif en termes de superficie qui verra son préfet, coordonnateur du SAGE. Les coordonnateurs de bassin peuvent être autodésignés. Les SAGE et les PGE (Plan de gestion des eaux) sont adaptés aux besoins des territoires. Les PGE sont axés sur la gestion de la ressource.
- Concernant l'animation, par exemple, c'est le SMEAG (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne) qui porte le SAGE Vallée de la Garonne. Les salaires des animateurs sont partiellement pris en charge par l'Agence de l'Eau, le reste par le syndicat qui porte le SAGE notamment le SMEAG pour ce cas-ci.
- Quelques difficultés ci-après sont identifiées : transversalité des thématiques et articulation entre l'échelle hydrographique et l'échelle administrative, turn-over important qui entrave la continuité.

- Les indicateurs de suivi du SAGE à l'échelle du BAG sont actualisés chaque année, des indicateurs spécifiques sont déclinés pour les stratégies territoriales.
- Les stratégies territoriales ont pour objectif de renforcer la politique de l'eau à une échelle territoriale et avoir une meilleure visibilité des priorités à l'échelle des commissions territoriales. Il existe 8 commissions territoriales thématiques à l'échelle du BAG, dont une dédiée aux eaux souterraines. Les commissions territoriales sont érigées à l'échelle hydrographique (sous-bassins versant).
- Le système d'information sur l'eau permet de collecter régulièrement des données liées aux masses d'eau. Les services techniques et partenaires extérieurs contribuent à alimenter ce système d'information sur l'eau.
- Il existe des protocoles nationaux pour l'uniformisation de la méthodologie de collecte et de production des données.
- Il y a une collaboration avec les élus locaux pour les éléments de langage à adopter et les outils de communication.

Consulter la présentation de [la territorialisation des démarches](#).

- Le contrat de progrès territorial, outil de programmation multithématique, s'adosse sur un comité de pilotage, organe opérationnel.
- Le financement de l'animation pour le suivi du contrat de progrès territorial se fait de la même manière que celui de l'élaboration du SAGE (voir ci-haut).
- Les volumes prélevables et la répartition des usages sont déterminés par arrêtés préfectoraux. On vérifie ensuite, lors de la facturation, les volumes effectivement prélevés. La Police de l'eau a le rôle de renforcer cette régulation. Cette démarche s'appuie sur les OUGC (Organismes uniques de gestion collective) qui recensent auprès des irrigants les besoins en eau, compare les volumes au volume prélevable global et fait une répartition entre les irrigants. C'est l'OUGC qui fait le lien entre les irrigants et la police de l'eau.

Consulter la présentation de [l'outil SAGE](#).

Consulter l'exemple sur [le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Agout](#).

Consulter [le guide des outils de gestion territoriale de l'eau au niveau du bassin Adour-Garonne](#).

JOUR 4 DE TRAVAIL

➤ **Rencontre avec le SMEAG, matinée du 21 septembre**

Personnes présentes :

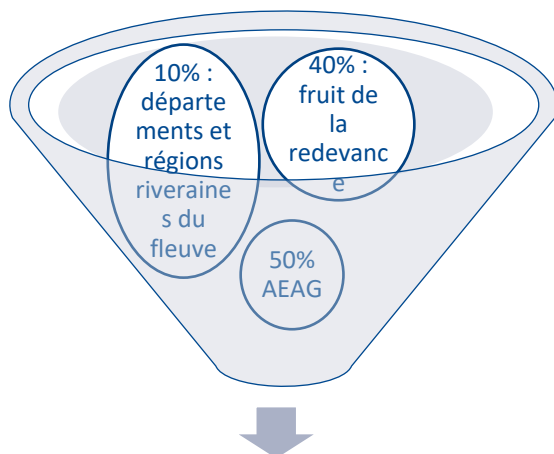
- [Vincent Cadoret](#), Manager en gestion durable de l'eau et de la biodiversité
- [Pape Youssou Ndione](#), Chargé de mission gestion quantitative
- [Bernard Leroy](#), Chargé de la politique gestion d'étiage du fleuve Garonne
- [Loïc Guyot](#), Responsable des systèmes d'information
- [Maxime Pantarotto](#), Chargé d'animation du projet Eau et Climat
- [Daniel Roche](#), Chargé de mission eau, aménagement, urbanisme et coopération transfrontalière

Résumé des échanges :

- Le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) est un syndicat de collectivités en charge de la gestion des ressources en eau et constitué de 2 régions et de 4 départements du Sud-Ouest de la France. C'est un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Il est financé par les cotisations des collectivités membres (contributions statutaires), par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et également, à l'aide des redevances pour le service de gestion d'étiage.
- Les spécificités territoriales (transferts interbassins notamment) ont entraîné la mise en œuvre du plan de gestion d'étiage (PGE) afin de prévenir les conflits autour de la ressource en eau sur l'axe Garonne.
- Le PGE est un outil de programmation sur 10 ans. Ici, le PGE Garonne Ariège est porté par le SMEAG. Il permet d'assurer l'efficacité et l'efficience de la politique du soutien d'étiage. Un PGE peut inclure/être à cheval sur plusieurs SAGE.
- Les points en rouge sur la carte du PGE Garonne Ariège sont des points nodaux (validés par le comité de bassin) sur lesquels le SMEAG doit faire des bilans d'utilisation de la ressource en eau et des bilans hydrologiques.
- Pour la gestion des étiages, il y a des objectifs de débit et des niveaux d'alertes définis (niveaux hauts pour les crues et bas pour les sécheresses).
- Le stock hydroélectrique des Pyrénées est utilisé pour l'organisation des lâchers d'eau pour le soutien à la gestion des étiages. Cela nécessite une collaboration avec Electricité de France (EDF). Le stock est limité, ce qui entraîne une gestion minutieuse par le SMEAG : 1 lâcher d'eau de 25 m³/s induit des coûts de 120.000 euros/jour.



- C'est un arrêté inter préfectoral qui déclare d'intérêt général les réalimentations en eau de soutien d'étiage et la possibilité pour le SMEAG de récupérer une partie des coûts du soutien d'étiage aux bénéficiaires. Toute personne prélevant de l'eau dans la Garonne, dans sa



Financement de la gestion d'étiage

nappe ou dans un canal alimenté par la Garonne doit payer au SMEAG une redevance (c'est inclus dans la facture d'eau). Un tarif unique est facturé aux différents usagers mais pondéré par l'efficacité du soutien d'étiage qui varie selon la zone.

- Le SMEAG élabore et met en œuvre des outils d'aide à la décision pour les collectivités : par exemple la plateforme e-tiage et leur site météo.

- Chaque jour, le SMEAG analyse des données et fait des propositions d'actions dans la journée (barrages, retenues..). Ils effectuent également des modélisations.

- En parallèle du PGE, le SMEAG porte également un SAGE : le SAGE Vallée de la Garonne. C'est le seul SAGE de France qui porte l'intégralité d'une vallée alluviale.
- Au sein du SAGE, il y a des commissions avec une entrée territoriale et d'autres avec une entrée thématique. Chaque commission géographique de ce SAGE est portée par un élu référent du territoire qui est également vice-président de la Commission Locale de l'Eau.
- Le SAGE a une portée juridique qui se matérialise à travers 2 axes : comptabilité avec la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire et conformité avec les règles du SAGE qui s'appliquent à tous les habitants. Ainsi, le SAGE peut influencer sur le Plan Local d'Urbanisme.

Coopération transfrontalière et européenne :

- Le fleuve Garonne est à cheval entre le territoire français et espagnol, le SMEAG porte un projet transfrontalier pour la gestion des eaux afin d'anticiper les conflits (Décret stipulant la mobilisation de 355 m³/jour de l'Espagne en faveur de la France).
- Le SMEAG participe également au projet européen « Life Eau et Climat » (3.7 M€, financements UE, AEAG et SMEAG) coordonné par l'OFB (Office français de la biodiversité) autour de 9 partenaires territoriaux et 21 SAGE démonstrateurs d'actions sur les thématiques suivantes : diagnostics de vulnérabilité au changement climatique, adaptation, mobilisation des acteurs locaux, retours d'expériences, recherche, impacts socio-économiques sur les usagers et milieux, modélisations,...

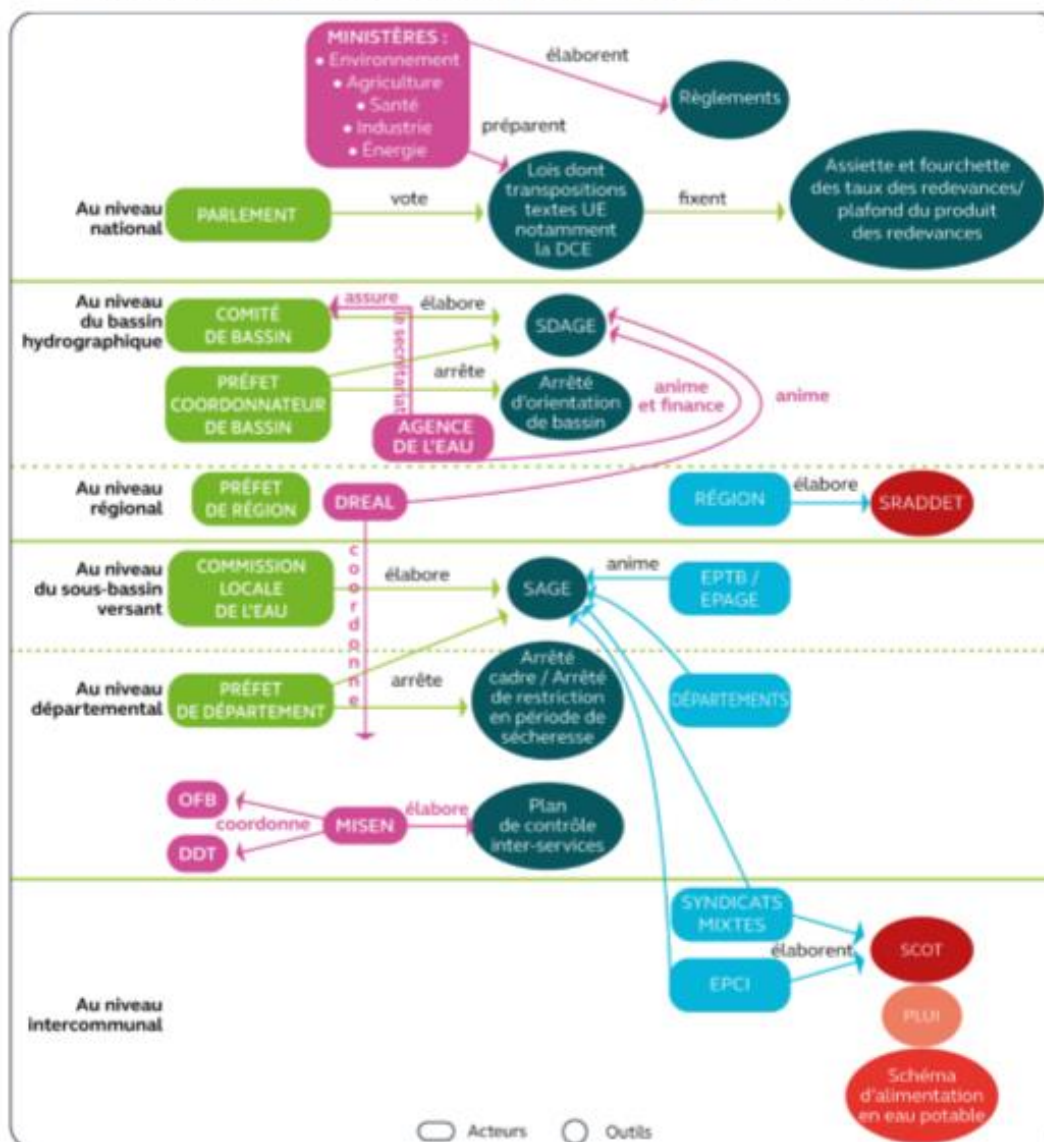
Consulter [l'observatoire de la Garonne](#) (le développement de la plateforme uniquement a coûté 35.000 euros).

Consulter la présentation complète de [la gouvernance de l'eau sur le bassin de la Garonne](#).

Consulter [le guide de lecture du règlement du SAGE Vallée de la Garonne](#).

Consulter [l'essentiel à savoir sur le SAGE Vallée de la Garonne](#).

Schéma n° 2 : présentation simplifiée²⁹⁶ de la gouvernance de l'eau



Source : juridictions financières

Misen : mission interservices de l'eau et de la nature ; EPCI : établissement public de coopération intercommunale ; Sradet : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ; Scot : schéma de cohérence territoriale ; PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal.

²⁹⁶ Pour en faciliter la lecture, le schéma ne recense pas l'ensemble des acteurs de la politique de l'eau (par exemple, les communes dont certaines continuent d'exercer, à titre provisoire, des compétences en matière d'eau et d'assainissement) et des outils utilisés (par exemple, les plans territoriaux de gestion de l'eau, les plans d'actions opérationnels territorialisés, etc.). Il ne rend pas compte non plus des particularités liées à l'organisation spécifique en Île-de-France, en Corse et outre-mer.

➤ Rencontre avec le Syndicat SIVOM SAGE, après-midi du 21 septembre

Personnes présentes :

- Alain Delsol, Président du SIVOM SAGE et [Jean-Marc Bergia](#), Vice-président du SIVOM SAGE
- Jean-Pierre Grauby, Directeur des services des eaux du SAGE et [Marine Moua](#), Chargée des affaires institutionnelles
- [Alain Dutemps](#), HAMAP Humanitaire
- Timothée Blaise, Responsable d'exploitation des unités de production du SIVOM SAGE

Résumé des échanges :

- Le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) SAGE (Saudrune – Ariège – Garonne) porte plusieurs compétences : eau, assainissement, voirie, patrimoine, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Il est articulé autour de 2 structures : le SIVOM et sa Société Publique Locale (SPL). Leurs actionnaires sont des acteurs publics.
- Le SIVOM, constitué de 7 communes dont 4 communautés d'agglomération (EPCI), dessert 27 592 foyers.
- Un autre syndicat, notamment le Réseau 31, est chargé de l'assainissement non collectif au niveau du territoire du SIVOM SAGE. Le Réseau 31 vend également de l'eau au SIVOM qui n'en produit pas assez pour les besoins de ses usagers.
- Certaines communes gèrent encore en régie leur système AEP ou ont délégué leur compétence à un autre syndicat, ce qui induit un nombre d'utilisateurs sur l'assainissement plus important que celui sur l'eau pour le SIVOM SAGE.
- La mutualisation des STEP sera effectuée, ramenant le nombre de STEP de 11 à 6 stations pour l'amélioration des rendements.
- Contrôle technique par l'ARS (Agence régionale de santé) et contrôle administratif/juridique par la préfecture.
- Le SIVOM tire son financement de la fourniture des services d'eau et d'assainissement (redevances via les factures).
- Une 13^{ème} commune vient d'intégrer le SIVOM. Cependant, le syndicat a mis en place un tarif de l'eau qui augmente graduellement chaque année pendant 10 ans pour atteindre le tarif normal étant donné que le tarif initial était assez bas.
- Le rendement du réseau d'AEP du SIVOM SAGE est d'environ 85%.

Consulter la présentation du [SIVOM SAGE](#).

Visite de l'unité de traitement de Roques (voir pages 13 et 14 du document de présentation ci-haut) et de l'unité de traitement de Saubens (voir pages 15, 16 et 17 du document de présentation ci-haut).

Perspectives

Echanges techniques avec l'OFOR et certains délégataires comme SEOH sur les systèmes de télérelève.

JOUR 5 DE TRAVAIL

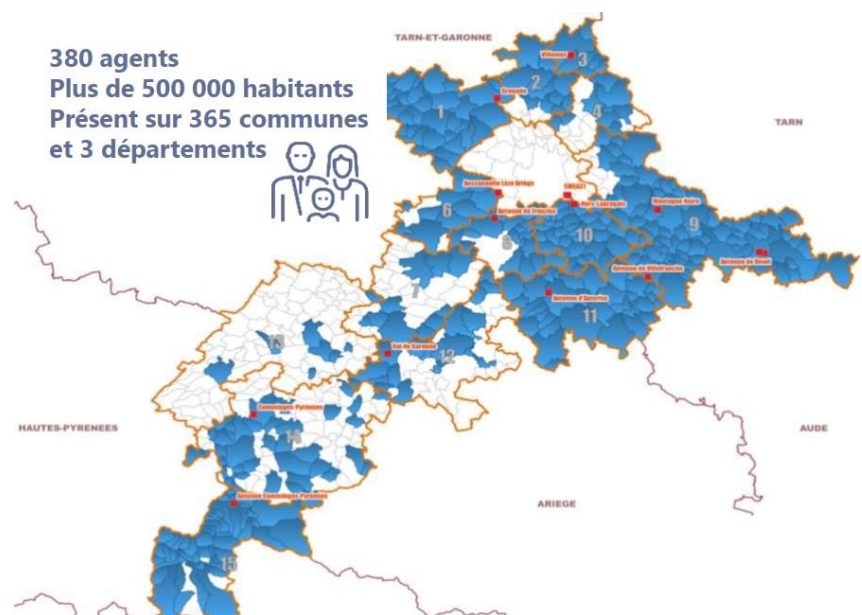
➤ Rencontre avec le Réseau 31 le 22 septembre

Personnes présentes :

- Julien Madelpuech, Directeur territorial et Jean Christophe Salles, Responsable des centres d'exploitation au Réseau 31
- Roland Hauswald et Mireille Murawski de l'ACAD

Résumé des échanges :

- Réseau 31, est un syndicat émanant initialement du conseil départemental. Il est indépendant depuis 2010. Le réseau a des compétences sur tout le département de la Haute-Garonne, excepté sur l'agglomération toulousaine qui est gérée par elle-même au travers de sa délégation de service public avec Eau de Toulouse.
- Réseau 31 a un statut particulier : c'est un syndicat mixte ouvert. On parle de syndicat mixte ouvert lorsque la structure administrative intègre, en plus des communes et des EPCI, d'autres personnes morales de droit public.
- Dans la carte ci-après, les entités numérotées sont des Commissions territoriales, pilotées par un groupe d'élus des communes, qui gèrent la partie travaux et font remonter les problématiques locales. Pour les commissions territoriales, chaque commune délègue 2 représentants et plus si la population est importante ou si les compétences déléguées sont plus nombreuses.
- Le conseil syndical est l'instance décisionnaire qui acte : le prix de l'eau, le budget, le personnel, à l'image d'un conseil d'administration.
- La loi NOTRE (loi de réorganisation territoriale) rend obligatoire, à l'horizon 2026, l'organisation des collectivités en communautés de communes et en communautés d'agglomérations. Ces intercommunalités auraient donc la compétence de l'eau et de l'assainissement in fine.
- Le Réseau 31 relève les compteurs volumétriques par système radio, de façon régulière, ce qui permet la récupération de données relatives aux fuites d'eau ou aux débits de pointe, surtout pour les agriculteurs. Ce dernier point permet de faire des corrélations sur des modèles hydrauliques pour résoudre les éventuels problèmes.
- Concernant la sectorisation des réseaux, des débitmètres sont installés.



- Sur la facture d'eau, on obtient donc : une part fixe, une part variable, une taxe sur le prélèvement de l'eau en milieu naturel, une taxe sur la pollution et une taxe sur la modernisation des réseaux d'assainissement. Les taxes prélevées (prélèvement + pollution) sont renvoyées à l'AEAG qui redistribue ensuite via des aides.
- Le prix moyen distribué comprend le prix exploitant et le prix maître d'ouvrage.

	Tarif unique Eau potable 2023	Tarif unique Assainissement 2023
Part Fixe	68 € HT	68 € HT
Part Variable	1,39 € HT	1,42 € HT
Prix moyen Distribué	1,96€ HT /M ³	1,99€ HT /M ³

- Le réseau 31, acteur du grand cycle de l'eau, est un [OUGC](#). Il a la charge de la gestion des volumes prélevables au titre de l'agriculture sur la Garonne via le Canal Saint-Martory donc il constitue l'interface avec les agriculteurs pour la répartition des volumes en fonction de l'étiage.
- **Projet Garonn'Amont du Conseil Départemental de la Haute Garonne** avec la mise en place d'une concertation mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire afin d'identifier les enjeux futurs sur la Garonne concernant l'ensemble des usages.
- [Le projet R'Garonne](#) porté par Réseau 31 est une des propositions émanant du panel citoyen dans le cadre du projet Garonne Amont. Le projet est d'utiliser l'excédent d'eau de la Garonne, en fin d'été/début de printemps, pour recharger la nappe à travers des zones d'infiltration identifiées. Ensuite, la nappe saturée pourra se vider naturellement dans la Garonne en période d'été. Ce projet est encore à l'étape expérimentale. L'objectif est d'inciter les agriculteurs à prélever les eaux souterraines qui seront stockées plutôt que les eaux de surface en l'occurrence le Canal de Saint-Martory et la Garonne.
- La régulation des usages se fait par décision préfectorale. Les instances de régulation contrôlent les mesures prises par la police de l'eau.
- Le SMEAG et Réseau 31 collaborent pour la régulation des volumes d'eau transitant de la Garonne vers le Canal de Saint-Martory.
- Le Réseau 31 est subventionné par le département pour l'entretien du Canal de Saint-Martory, responsable des transferts d'eau depuis les Pyrénées jusqu'à l'est de Toulouse.
- La tarification est très faible sur le prélèvement de l'eau brute pour encourager les activités économiques agricoles.
- Cas de la commune de Saint-Michel :
 - o Commune isolée avec une source qui tarit petit à petit ;
 - o 20 km de réseaux pour 192 abonnés.
 - o Fuites importantes et peu d'usagers.
 - o Prix de l'eau initialement bas.
 - o Besoins particuliers : école, résidences principales et secondaires, éleveurs.
- Solutions pour la commune de Saint-Michel rendues possibles par la mutualisation à l'échelle départementale :
 - o Construction d'un ouvrage de stockage ;
 - o Compteurs de sectorisation pour l'identification des fuites ;

- Renouvellement de 2400 m de réseaux et 30 branchements ;
 - De 45% à 71% de rendement de réseau;
 - Réajustement du prix de l'eau ;
 - Pose de nouveaux compteurs avec un système de télérelève ;
 - Action pilote d'économie d'eau pour la réduction des consommations.
- Régulation de pression pour la baisse des fuites d'eau.

Consulter la présentation du [réseau 31](#).

Visite d'une station de production d'eau potable, d'électricité, d'usage d'eau brute pour l'irrigation, d'aide au maintien de la vie piscicole sur la Louge, de soutien d'étiage à la Louge.



Visite de la station de Sauveterre de Comminges, aussi appelée Périphérie Sud Est de Toulouse.



CONCLUSION

La mission s'est globalement bien déroulée avec les retours suivants des membres de la délégation :

	Points forts	Points d'amélioration
Sur le plan du contenu	- Cohérence de l'architecture des visites, cibles de très hautes factures. - Acteurs rencontrés très pertinents et parfaite organisation du travail. - Bonne cohésion entre les rencontres d'échanges et les visites de sites. - Bon ciblage des opérateurs rencontrés avec des modes de gestion plus ou moins adaptés au contexte local. - Richesse et diversité des thématiques. - Disponibilité et générosité des acteurs dans le partage de l'information. - Choix des sites très intéressant.	- Calendrier des rencontres très chargé. - Plus de temps à accorder à la journée d'échanges entre les acteurs français et sénégalais.
Sur le plan logistique	- Très bonne prise en charge avec perdiem et hôtels corrects. - Logistique confortable surtout lors des visites à Toulouse. - Des animatrices excellentes dans leur rôle, agréables, chaleureuses et attentionnées. - Très bonne coordination des activités.	- Les vols avec escale ne sont pas très appropriés. - Briefer sur les us et coutumes du pays d'accueil.

Les perspectives sont les suivantes :

- **POSCEAS** : Introduction dans les plans stratégiques de la question de la GIRE et en faire un sujet de plaidoyer auprès des membres de la POSCEAS et des services compétents de l'Etat.
- **OFOR** :
 - Poursuite de la collaboration avec le Sivom Sage dans la commune de Sandiara.
 - Possibilité de collaboration entre OFOR et Réseau 31 pour le suivi du patrimoine et les données d'exploitation (sur facilitation du pS-Eau).
 - Renforcement de la collaboration entre OFOR et la POSCEAS pour mener le plaidoyer sur la gouvernance de l'eau.
- **DGPRES** :
 - Organisation d'une visite d'échanges sur la télégestion des ouvrages de captage d'eau, échanges sur les technologies utilisées (points forts et points faibles dans un contexte de climat sahélien), visites de sites, appui à la DGPRES à élaborer les termes de référence d'un marché relatif à la mise en place d'un système de télégestion des prélèvements ;
 - Intérêt pour : les systèmes d'information intégrés utilisés par les agences de Bassin, le fonctionnement du système de redevance, les solutions fondées sur la nature testées ;
 - Appui conseil à la DGPRES pour une bonne mise en œuvre de la GIRE.